se présenter dans n'importe quelle division à l'ouest de Kingston, en donnant aux opinions qu'il a émises à propos de ce chemin de fer une place saillante dans sa profession de foi aux électeurs, je crains que cette chambre serait privée de ses éminents services. (Rires.) Le changement projeté dans la constitution du conseil législatif, par lequel on veut substituer le principe de la nomination au principe électif, ne peut-être regardé que comme un mouvement rétrograde ; et si les résolutions qui pourvoient à ce changement, et qui autorisent la construction du chemin de fer intercolonial, et le subside annuel aux différentes législatures locales, étaient soumises séparément, et dans les circonstances Ordinaires, je croirais de mon devoir, même si j'étais seul à le faire dans cette chambre, d'enregistrer mon vote contre ces propositions; mais quand on les envisage comme Partie du plan général, qui embrasse d'autres dispositions, qui peuvent avoir une importanto influence sur les intérêts, la paix et la Prospérité future de la province, je me crois obligé d'aborder ces résolutions dans un esprit de conciliation et de compromis qui est absolument nécessaire pour l'élaboration d'une mesure ou d'une constitution qui doit apporter un remède à nos difficultés. (Ecoutez ! écoutez !) Je n'ai pas besoin de rappeler aux hons. messieurs que rien ne pouvait être moins satisfaisant que l'état de nos affaires publiques depuis longtemps déjù. La législature a été convoquée d'année en année, et les dépenses ordinaires des sessions ont été encourues-et elles sont toujours considérables,—mais les majorités de chaque section rangées l'une contre l'autre dan l'autre chambre rendaient toute législation utile presque, sinon tout-à-fait im-Possible. Quel que fût le gouvernement qui était au pouvoir, il ne vivait, pour ainsi dire, qu'au jour le jour, et comme il était engage dans une lutte incessante pour sauver son existence, le désire bien naturel d'acquérir plus de torce l'engageait souvent à distribuer le patronage et à dépenser les deniers publics d'une manière qui n'était pas toujours justifiable. Tous admettent que nous ne pouvons pas continuer à marcher comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et qu'un changement est devenu nécessaire; et comme rien de mieux neus est proposé, je me sens porté à faire l'essai du plan pro-Posé, croyant qu'il y a de justes raisons d'espérer que la constitution qui sera basée sur les résolutions soumises à la chambre

remédieront, au moins jusqu'à un certain point à ces difficultés qui ont déjà tant fait de tort au pays. (Ecoutez ! écoutez !) Ce remède assurera au peuple du Haut-Canada le parfait contrôle de ses affaires locales, que je regarde comme étant de la plus haute importance. Il mettra fin au système de doubler, dans une section de la province, de fortes sommes d'argent accordées à l'autre pour la colonisation; les chemins et autres objets locaux, sur lesquels on a gaspillé des sommes énormes. Il assurera au peuple du Haut-Canada la représentation basée sur la population dans la branche de la législature fédérale qui contrôlera les cordons de la bourse. Il lui donnera aussi toutes les terres de la couronne non aliénées dans la section ouest de la province. j'espère que la promesse faite à propos de l'approfondissement et de l'élargissement de nos canaux, et à l'ouverfure du territoire du Nord-Ouest, seront exécutées de bonne (Ecoutez!) Le fait est qu'aucun gouvernement ne pourra tout à fait négliger des travaux d'une aussi grande importance pour le Haut-Canada, et en même temps encourir la forte dépense qu'il faudra faire pour le chemin de ter intercolonial. (Ecoutez!) Quand j'envisage ces avantages, et que je réfléchis à la position critique dans laquelle se trouve aujourd'hui la province, et les sérieuses conséquences qui pourraient résulter du rejet du plan de confédération, je recule devant la responsabilité de devenir partie à un amendement qui pourra avoir l'effet de détruire la mesure. (Ecouter!) Avec ces opinions, et regardant les résolutions de la conférence de Québec comme un traité conolu entre les cinq provinces, qui doit être ou approuvé ou rejeté dans son ensemble, je sens qu'en les supportant, j'agis, toutes choses considérées, dans les intérêts de la province en général, et que je fais ce qui convient le mieux à mes commettants. (Applaudissements.)

L'Hon. M. SIMPSON—Je crois qu'un sage a dit qu'il n'y avait rien de nouveau sous le soleil; mais si on eût présenté à Solo-Mon la mesure qui est maintenant devant cette chambre, il aurait probablement changé d'opinion là-dessus. Il est possible qu'on ne puisse rien dire de neuf sur la question de la représentation basée sur la population, de même sur le projet maintenant devant la chambre, mais comme député de l'un des comtés les plus considérables et les plus riches du Haut-Canada, je crois nécessaire